



EXTRAIT

du Registre des Délibérations du **CONSEIL MUNICIPAL**
de la Commune de **LABRUGUIERE (Tarn)**

SÉANCE DU 4 avril 2007

Lotissement « REBERGA »

Intégration dans le Domaine Public

Suite à la sollicitation par courrier en date du 16 février 2007, de la part de Messieurs et Mesdames Bruges, Molina, Gayraud et Beernaerd,

Le Conseil Municipal est appelé, ce jour, à se prononcer sur la demande d'intégration des V.R.D. (voirie et réseaux divers) du lotissement « Reberga » (4 lots).

Considérant, par ailleurs, que le certificat administratif visé à l'article R.315-36b du Code de l'Urbanisme a été délivré en date du 9 avril 2004,

Vu l'avis favorable des commissions « Communauté d'Agglomération, Urbanisme, Affaires Générales » et « Cadre de Vie, Réseaux, Environnement » du 30 mars 2007,

Le Conseil Municipal, considérant :

- que la propriété des voies privées ouvertes par Monsieur le Maire à la circulation publique dans des ensembles d'habitation, peut, après enquête publique, être transférée d'office, sans indemnité, dans le domaine public de la commune sur le territoire de laquelle ces voies sont situées,

- enfin, que ce transfert s'applique également aux éléments d'infrastructure situés au-dessus et au-dessous de la voie, lorsque celle-ci est ouverte à la circulation publique,

Déclare consentir à l'intégration de la voirie, des réseaux et des parkings sous réserve des conclusions de l'enquête publique, prévue par la procédure administrative.

Au vu des différents éléments, le Conseil Municipal, se prononce *à l'unanimité*.

Ainsi délibéré à Labruguière, les jours, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,

LABRUGUIERE, le 4 avril 2007
Le Maire,

Jean-Louis DELJARRY.